



**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE => VENDREDI 17 Novembre 2023**

**HÔTEL MERCURE TOURS NORD – 37120 PARCAY MESLAY**

L'Assemblée Générale Extraordinaire débute à 20 h 08, présidée par Serge FAUVEL Président de l'ASACO PVL

Je vous remercie de votre présence à notre A.G. Extraordinaire 2023.

Nous sommes 104 à avoir emmargé la feuille de présence.

**L'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant :**

Ouverture de l'AG par le Président

Adoption de l'Ordre du Jour

Modifications des Statuts

Questions diverses

Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le Président soumet à l'approbation l'Ordre du Jour de l'A.G.

Pas de voix contre, pas d'abstention

**L'Ordre du Jour est adopté à l'unanimité**

**Modification des Statuts :**

Lors de sa réunion du 01 mars 2023, le Comité Directeur de la FFSA a voté un nouveau modèle de statuts à adopter par les Ligues affiliées à la FFSA.

Ces nouveaux statuts, ont été élaborés afin de se mettre en conformité avec le nouveau cadre légal applicable aux associations sportives.

Les principales mesures portent sur les points suivants :

La procédure de changement du siège social, passage à un barème avec des voix paires afin d'éviter les voix décimales ;

Les critères de l'activité sportive sont assouplis de sorte qu'un nombre plus important d'associations peuvent voter à l'assemblée générale ;

Réduction des Délais de Convocation des Assemblées Générales

Le Nombre de Membres du Comité Directeur sera décidé par le Comité Directeur de l'ASA

Réduction de l'obligation du nombre minimum de réunions du Comité Directeur

Intégration de la possibilité, en cas d'urgence, de réunir un comité directeur en distanciel

Clarification de la notion de membre afin de régler la situation des associations sportives en situation irrégulière ou n'ayant aucune activité ;

Cumul du poste de délégué avec celui de secrétaire général ou de trésorier ;

Les nouveaux statuts sont présentés et commentés en séance.

Le Président Serge FAUVEL rappelle que ces nouveaux statuts entreront en vigueur le 01 janvier 2024.

Les nouveaux statuts sont soumis au vote de l'Assemblée Générale.

Pas de voix contre, pas d'abstention.

**Les Nouveaux Statuts sont adoptés à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, le Président Serge FAUVEL lève la séance de cette Assemblée Générale Extraordinaire à 20 h 40.

Ce présent Procès-verbal comporte 1 page

Le Président Serge FAUVEL